

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Sylvain Brazeau	1.1 Maire	35 095	17 548	10 036	966
Josée Grenier	1.2 Conseiller	11 748	5 874		
François Deschamps	1.3 Conseiller	11 748	5 874		
Véronique Lefebvre	1.4 Conseiller	11 748	5 874		
Michel Joly	1.5 Conseiller	11 748	5 874		
Myriam Sauvé	1.6 Conseiller	11 748	5 874		
Claude Lepage	1.7 Conseiller	11 748	5 874		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).